

Mandat

Le Comité de reconnaissance des acquis :

- a) détermine les compétences nécessaires pour occuper une fonction spécifique du groupe technique et précise les connaissances, les habiletés et les aptitudes requises ;
- b) élabore un formulaire que la personne salariée régulière devra compléter pour permettre l'identification et la reconnaissance de ses acquis ;
- c) conseille la personne salariée régulière dans l'identification et la reconnaissance de ses acquis, notamment dans la préparation de son portefeuille, sous réserve qu'il appartient à la personne de démontrer par son dossier qu'elle possède les acquis qu'elle désire faire reconnaître ;
- d) évalue le dossier soumis par la personne salariée régulière en utilisant les moyens que le comité juge appropriés ;
- e) identifie les compétences que la personne salariée doit acquérir afin d'exercer une fonction spécifique du groupe technique ainsi que les activités d'apprentissage correspondantes, telles que des formations créditées ou non ;
- f) communique sa recommandation à l'Université concernant la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme d'études collégiales (DEC) pour une fonction spécifique du groupe technique ;
- g) convient avec l'Université, à défaut d'entente, de nommer une personne qui agira à titre de personne présidente du comité ;
- h) transmet aux parties un bilan détaillé des travaux effectués au terme de la convention collective ;
- i) informe et consulte les instances du Syndicat sur les difficultés rencontrées en matière de reconnaissance des acquis.

Membres

Alex Grenier (élection 29 octobre 2024)

Jasmine Lambert (élection 29 octobre 2024)

Emilie Leclerc (élection 27 février 2025)

Steve Renaud (élection 13 février 2024)

Coordonnatrice : Caroline Roy

Compte rendu des activités de l'année 2024-2025 (1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025)

Les demandes de reconnaissance des acquis ont beaucoup augmenté dans la dernière année. Les membres du comité en place ne suffisaient plus à la peine. Ils ont donc demandé, à l'automne 2024, que de nouveaux membres s'ajoutent au comité.

De plus, les membres des Ressources humaines (RH) du comité ont changé à quelques reprises, ce qui a entraîné de nombreux délais.

En novembre 2024, le comité RAC a rencontré le bureau du SEESUS pour bien comprendre son rôle et s'assurer de bien respecter la lettre d'entente #3. À la suite de cette rencontre, plusieurs réunions avec les RH ont eu lieu pour bien établir les bases de notre mandat et installer des processus qui perdureront.

Voici les différentes étapes réalisées :

Les membres SEESUS ont créé une équipe TEAMS dans laquelle tous les échanges courriel et les documents en lien avec une demande RAC sont déposés. Une requête a également été faite pour une adresse courriel générique et ainsi circonscrire, dans une seule boîte courriel, toutes les demandes. Un courriel est envoyé aux membres qui sollicitent une RAC. Ceux-ci doivent remplir un formulaire et nous faire parvenir tous les documents pertinents à l'étude de leur dossier.

Un tableau de processus a été travaillé en comité paritaire pour partager les rôles et responsabilités de chacun.

De plus, il a été établi qu'il n'est pas nécessaire que les employés ayant déjà un DEC passent un test de français. Pour les autres, ils seront référés au Centre de langue de la FLSH par les RH.

Aussi, le comité a communiqué avec différents cégeps pour établir un partenariat pour l'évaluation des compétences de chaque employé en lien avec la fonction demandée. Le Cégep de Sherbrooke s'est dit intéressé à travailler avec nous pour l'évaluation des employés ayant fait une demande RAC pour la fonction de technicien.nes en administration.

À la suite de ces consultations, le comité paritaire a établi la liste des compétences requises à l'Université de Sherbrooke pour occuper la fonction de technicien.nes en administration à partir de la liste des compétences fournies par le Cégep pour le programme de techniques d'administration et de gestion lors d'une rencontre le 30 avril. Les trois membres ayant déposé une demande pour cette fonction seront informés des prochaines étapes par les RH.

Enfin, l'évaluation des compétences requises à l'Université de Sherbrooke pour occuper une fonction du groupe technique devra être faite pour chaque nouvelle fonction pour laquelle une demande est déposée. La prochaine qui sera révisée sera pour la fonction de technicien.ne en information. Une rencontre paritaire est prévue le 2 juin prochain.